



CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Dinettes

Article 1. Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») sont conclues entre la société KITCH sociétés par actions simplifiées dont le siège social est sis au 2 rue d'Espalion 44800 SAINT-HERBLAIN - (ci-après « Dinettes ») et toute personne morale ou physique majeure souhaitant procéder à un achat des produits Dinettes à des fins professionnelles (ci-après le Client). Elles visent à définir les conditions générales applicables à tout achat de produits Dinettes par le Client (ci-après la « Commande »). Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits proposés par Dinettes à la vente.

Toute commande passée par le Client implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGV. En cas de contradiction entre les présentes CGV et tout document contractuel utilisé par le Client, les termes des présentes conditions générales feront foi et prévaudront.

Dinettes se réserve le droit de modifier ces CGV à tout moment, les CGV applicables à la Commande sont celles qui auront été communiquées et acceptées par le Client lors de sa passation de Commande.

Article 2. Commande

Toute commande est réputée ferme et définitive dès l'acceptation du devis par le Client, matérialisée notamment par sa signature, sa validation électronique, l'émission d'un bon de commande ou toute autre manifestation non équivoque de son acceptation.

Toute commande passée par le Client implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.

Un acompte dont le montant est précisé sur le devis peut être exigé à la commande. Le versement de cet acompte conditionne le lancement en fabrication, la préparation ou l'approvisionnement de la Commande, sans toutefois conditionner la formation du contrat.

Sauf dispositions légales impératives contraires, le Client agissant à des fins professionnelles ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

Toute demande d'annulation totale ou partielle d'une Commande par le Client doit être formulée par écrit et demeure soumise à l'accord préalable et écrit de Dinettes. À défaut d'un tel accord, la Commande demeure due et doit être intégralement exécutée par les Parties.

En cas d'acceptation par Dinettes d'une demande d'annulation, Dinettes pourra subordonner cette acceptation au paiement des frais, coûts et engagements déjà exposés pour l'exécution de la Commande, ainsi que d'une indemnité correspondant au préjudice subi du fait de l'annulation.

Les acomptes déjà versés restent acquis à Dinettes en cas d'annulation à l'initiative du Client, sans préjudice du droit pour Dinettes de réclamer toute somme supplémentaire correspondant au montant restant dû ou au préjudice effectivement subi, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Dinettes

Toute demande de modification d'une Commande devra être formulée par écrit. Elle ne sera prise en compte que sous réserve de sa faisabilité et de l'accord préalable et écrit de Dinettes. Toute modification pourra entraîner une révision du prix et/ou du délai de livraison.

Article 3. Tarifs

Les prix des Produits sont indiqués en euros. Les prix des Produits ne tiennent pas compte des éventuelles taxes, frais d'expédition, commission, emballage, facturés en sus du prix des produits et indiqués au Client au moment de l'acceptation de la commande par Dinettes.

Les prix de vente des produits peuvent être modifiés par Dinettes à tout moment. En revanche, la facturation est effectuée selon les tarifs en vigueur au moment de la passation de Commande par le Client et sous réserve de la disponibilité des produits commandés.

Article 5. Livraison

Dinettes s'efforcera de livrer les produits en respectant la date de livraison notifiée dans son acceptation de la commande. Toutefois, cette date ne sera interprétée que comme une date indicative et ne pourra donner lieu à l'application d'aucunes pénalités, indemnités ou compensation en cas de retard. Dinettes ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage ou préjudice causé par un retard de livraison.

Les délais de livraison sont en outre suspendus de plein droit en cas d'événements de force majeure ayant pour conséquence de retarder la livraison tels que des défauts et retards dans la livraison des fournisseurs de Dinettes, des grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de Dinettes ou de ses fournisseurs, les grèves des transporteurs, toute modification de la réglementation, les incendies, les inondations, les guerres et les arrêts de production ou toute autre circonstance similaire indépendante de la volonté de Dinettes.

Article 6. Transport – Réception

Le transfert des risques sur les marchandises a lieu dès leur expédition à partir des entrepôts de Dinettes.

En cas d'avaries, de pertes ou de manquants, il appartient au Client d'inscrire sur les documents de transport des réserves claires et précises et complètes et de les confirmer au transporteur par lettre recommandée avec AR dans les trois jours de la réception, conformément à l'article L133-3 du Code du commerce. Les réserves formulées par le Client ne suspendent pas ses obligations de paiement au titre de toute somme due.

Les réserves telles que « acceptation sous réserve » ou « signé non inspecté » ne sont pas acceptées. Le Client devra fournir tous les justificatifs quant à la réalité de tout vice constaté lors de la réception.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Dinettes

Article 7 – Conditions de paiement

Les factures émises par Dinettes sont facturées en euros.

Le Client devra verser une première avance sur le montant total de la Commande dans les huit (8) jours à compter de l'acceptation par Dinettes de la Commande comportant la notification du montant de l'avance requise pour la finalisation de la Commande.

Le solde de la Commande devra être payé dans les trente (30) jours à compter de la date de la facture émise par Dinettes. Tous les paiements devront être réalisés sans aucune déduction ni ajournement relatif à un litige ou une réclamation quelconque ou relatif à une taxe imposée par ou sous l'autorité d'un Etat ou d'une autorité publique.

Tout défaut de paiement à la date d'échéance autorisera Dinettes à facturer des intérêts à un taux égal au taux de référence en vigueur majoré de 5 % sur les factures impayées de la date d'échéance à la date effective de paiement ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement selon les modalités prévues par les dispositions applicables du Code de Commerce.

Article 6. Reserve de propriété

Sauf décision préalable, expresse et écrite de la part de Dinettes, notifiée au Client avant la livraison de chaque Commande, il est convenu que la propriété des marchandises commandées et/ou livrées ne sera transférée qu'après complet paiement du prix des produits commandés.

Le Client s'engage à informer la Dinettes de tout fait de nature à compromettre le droit de propriété de Dinettes sur les produits. Le Client sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les produits vendus par voie de saisie, confiscation ou procédure équivalente. Il devra, dès qu'il en aura eu connaissance, en aviser Dinettes pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts.

Dinettes se réserve la faculté de céder son droit de propriété sur les marchandises livrées, et de ne reverser les acomptes éventuellement versés par le Client que si ce dernier est à jour de ses obligations.

Article 7. Garanties des produits – Retours

7.1. Garantie



CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Dinettes

Dinettes garantit que les Produits sont exempts de vices et défauts de fabrication pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de livraison et sous réserve du complet paiement des sommes dues.

Cette garantie ne s'applique pas aux défauts résultant du montage, de l'usage, du stockage inapproprié, de la mauvaise réparation, de l'usure ordinaire, du vieillissement des produits (corrosion, rayures, etc.) et des altérations ou modifications apportées au Produit sans l'accord exprès, par écrit de Dinettes, ainsi que de tout manquement à observer les recommandations pratiques et procédures de montage, usage et entretien fournies avec la documentation relative aux produits. La garantie ne s'applique également pas aux pièces d'usure comprenant notamment les roues, charnières, pièces de verrouillage, quincaillerie.

La garantie est expressément limitée à la réparation ou au remplacement des produits ou composants durant la période précisée ci-dessus, dont, après inspection, seraient défectueux. La garantie exclue toute procédure de compensation ou d'indemnité de quelque nature que ce soit. Le remplacement ou la réparation des Produits libérera Dinettes de ses obligations au titre du présent article et ne prolongera pas la durée de la garantie.

La présente garantie contractuelle ne couvre pas les frais de déplacement, de transport ou d'expédition et les frais de dépose-repose tels que frais de manutention. A l'issue de la période de garantie des Produits objets du présent Contrat, si le Client a besoin d'une assistance dans le cadre de la réparation des Produits, Dinettes pourra proposer ses services moyennant le paiement par le Client du prix convenu au cas par cas entre les Parties.

Toute autre garantie en raison de défaut de bien est explicitement exclue ou, pour autant qu'elle ne peut pas être valablement exclue, requiert que le Client agisse dans un délai de six (6) mois à compter de la livraison du ou des produits.

7.2. Retour des Produits

Tout retour de produits ne sera accepté que s'il a fait l'objet d'un accord préalable et écrit de Dinettes. Les produits dont le retour a été accepté devront être retournés aux risques et périls du Client dans leur conditionnement et ne présenter aucun signe de démontage et d'utilisation.

Tous les frais associés aux expéditions de retours, y compris les frais de transport, sont la responsabilité du Client. Dans le cas où tout produit serait retourné avec des accessoires ou emballages manquants, Dinettes pourra réclamer le remboursement de la valeur des éléments manquants.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Dinettes

En de retour de Produits à Dinettes qui ne s'avèrent ne pas être défectueux, ces Produits seront retournés au Client, aux frais et risques de ce dernier, Dinettes se réservant le droit de facturer Client les coûts de test et d'inspection.

Article 8. Responsabilité

La responsabilité de Dinettes et de ses assureurs sera limité au remplacement ou à la réparation des produits défectueux, Dinettes ne pourra en conséquence être tenu pour responsable en cas de dommages directs ou indirects subis par le Client ou tout tiers dans le cadre de la vente, l'utilisation ou l'entretien des produits.

Article 9. Propriété intellectuelle

La marque Dinettes, ainsi que l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés aux produits fabriqués par Dinettes tels que, sans que cette liste soit limitative, les brevets, dessins et modèles, secrets de fabrique, illustrations, images, sons et logos demeurent la propriété exclusive de Dinettes ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle concerné.

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation sur quelque support que ce soit sans accord exprès, écrit et préalable de Dinettes est strictement interdite. En particulier, le Client s'interdit toute reproduction, réédition, citation, copie servile ou autre des Produits, emballages et marques dont il s'agit sans l'accord exprès, écrit et préalable de Dinettes.

Article 10. Données personnelles

- Dinettes peut être amené à collecter des données personnelles appartenant au Client. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles en contactant Dinettes à l'adresse : 2 rue d'Espalion 44800 SAINT-HERBLAIN.

Article 11. Lutte anti-fraude

Dans le cadre de la lutte anti-fraude, Dinettes pourra procéder à des vérifications automatiques sur les éléments fournis, tels que les coordonnées de facturation, de livraison et bancaires.

Article 12 – Réclamations

Pour toute réclamation, le Client peut contacter le Service Clients Dinettes

- Soit par téléphone : 02 59 28 36 87
- Soit par courrier à l'adresse suivante : 2 rue d'Espalion 44800 SAINT-HERBLAIN
- Soit par e-mail à l'adresse suivante : contact@dinettes.fr



CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Dinettes

Article 13 – Litiges – Loi applicable

Les présentes CGV et plus généralement les rapports contractuels entre Dinettes et le Client sont soumis à la loi française.

En cas de litige relatif aux présentes CGV et/ou à l'existence, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat conclu entre Dinettes et le Client, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire.

Il est précisé que la tentative préalable de solution amiable n'interrompt en aucun cas la période légale de garantie.